

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Etaient présents : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - PALMA (arrivé au point n° 5) - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - FREYTAG - BILLAUD - LUSTENBERGER - HOSTALERY (arrivée au point n° 2) - MASSEY - RAMOINO (arrivé au point n° 5)

Procurations : C. GIORGINI à V. DEBUE
Y. PHILIBERT à J-L. SOLA
C. REYNAUD à R. JULIEN
N. CZIMER-SYLVESTRE à E. MASSEY
A. HERVIEUX à Ph. RAMOINO

Absents : R. MAUREL - F. UFFREN - A-M. ROUBAUD - D. LAGORCE

Secrétaire : Pascal GROSJEAN

<p>Question n° 1 : COMMANDE PUBLIQUE - Construction groupe scolaire - Maternelle - Lot n° 14 - Espaces Verts - Avenant Rapporteur : Joël FOUILLER</p>

Il s'agit d'un avenant de 4 779,00 €, ce qui porte le nouveau montant du marché à 23 975,50 €. Pourquoi cet avenant ? tout simplement parce que notre architecte avait oublié d'alimenter en arrosage un endroit.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 26 octobre 2017 attribuant le marché de travaux à l'entreprise PEPINIERE DU CHENE VERT pour le lot n° 14 - Espaces verts pour un montant initial de 19 196,50 € H.T.

L'avenant concerne les travaux supplémentaires consécutifs à un complément de plantation dans la noue de rétention et l'arrosage non prévu dans le marché initial pour les zones à planter.

En effet, l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 prévoit la possibilité de passer un avenant supplémentaire au marché initial sans publicité préalable ni mise en concurrence avec le titulaire du marché de base, si toutes les conditions sont remplies et notamment le fait que ces prestations n'étaient pas prévisibles à la conclusion du marché de base. Il convient de pallier les insuffisances au vu de la survenance de « circonstances imprévues ».

L'avenant supplémentaire au marché initial ne doit pas être supérieur à 50% du montant du marché de base.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 mars 2019 et a approuvé cet avenant.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver l'avenant supplémentaire au marché initial pour l'entreprise PEPINIERE DU CHENE VERT pour un montant de 4 779,00 € HT pour l'extension du réseau d'arrosage en goutte à goutte et plantation.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - FREYTAG - BILLAUD - LUSTENBERGER - GIORGINI - PHILIBERT - REYNAUD

Se sont abstenus : Mme/M. MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE

Question n° 2 : COMMANDE PUBLIQUE – Marché public - Construction groupe scolaire – Maternelle – Lot n° 3 – Etanchéité
Rapporteur : Joël FOUILLER

On a, malheureusement, une entreprise qui a fondu le plomb et il faut recommencer, donc là c'est un montant de 19 680,00 € pour la reprise et le contrôle des malfaçons. Cette somme-là évidemment on la récupèrera auprès des assurances et ensuite pour la finalisation des travaux 51 080 et c'est l'entreprise ODL MEDITERRANEE qui est basée à Montpellier.

- Vu la délibération du 26 octobre 2017 attribuant le marché de travaux à l'entreprise ATIV' pour le lot n° 3 – Etanchéité pour un montant de ;
- Considérant la liquidation judiciaire de ladite entreprise en date du 15 janvier 2019 ;
- Vu l'avis de publicité du 25 février 2019 relançant l'appel d'offres pour le lot n° 3 – Etanchéité ;
- Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 mars 2019.
- Vu le rapport d'analyse des offres du 19 mars 2019 ;

Eric MASSEY :

Quand tu dis que ces 19 680,00 € seront récupérés auprès des assurances, ce sont, c'est quoi comme assurance, c'est dû à une décennale, c'est dû à une TRC ?

Joël FOUILLER :

C'est la garantie Dommages Ouvrage.

Eric MASSEY :

D'accord ok. Et quand tu dis malfaçon, dans la désignation il y a marqué malfaçon, c'est parce qu'il y a eu un constat de malfaçons.

Joël FOUILLER :

Bien sûr ça a été constaté et tout.

Eric MASSEY :

Il y a un expert qui a été désigné pour cela....

Joël FOUILLER :

Tout à fait.

Eric MASSEY :

C'est pour ça qu'il y a une assurance qui couvrira ces frais.

Joël FOUILLER :

Tout à fait.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché suivant pour un montant HT de 70 760,00 € qui se décompose comme suit :

- 19 680,00 € pour la reprise et le contrôle des malfaçons ;

- 51 080,00 € HT pour la finalisation des travaux ;

Avec la société :

- Lot 3 – Etanchéité
ODL MEDITERRANEE
MONTPELLIER

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - FREYTAG - BILLAUD - LUSTENBERGER - HOSTALERY - GIORGINI - PHILIBERT - REYNAUD

Se sont abstenus : Mme/M. MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE

Question n° 3 : DOMAINE – Déclaration d’Utilité Publique (DUP) - Projet de création d’un stationnement et sécurisation de cheminement rue du Jardin Romain – Approbation du dossier d’enquête publique parcellaire complémentaire
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

- Vu la délibération du 23 novembre 2017 ;
- Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 5 février 2019 mentionnant que deux riverains n’avaient pas été informés de la procédure pour faute d’adressage ;
- Vu les observations de Monsieur le Préfet de Vaucluse du 26 février 2019 ;
- Considérant qu’après avoir effectué des recherches les deux personnes en question peuvent être informées de ladite enquête ;

Il convient de procéder à une enquête publique parcellaire complémentaire.

Il est demandé au conseil municipal :

- D’approuver le dossier d’enquête parcellaire relatif à la réalisation de stationnements et à la sécurisation de cheminements piétonniers rue du Jardin Romain ;
- De solliciter auprès du Préfet de Vaucluse l’ouverture de l’enquête publique parcellaire ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte de cession amiable par les propriétaires des parcelles concernées qui pourrait intervenir en cours de procédure d’expropriation ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches relatives à l’organisation de cette enquête.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le dossier d’enquête parcellaire relatif à la réalisation de stationnements et à la sécurisation de cheminements piétonniers rue du Jardin Romain ;
- Sollicite auprès du Préfet de Vaucluse l’ouverture de l’enquête publique parcellaire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte de cession amiable par les propriétaires des parcelles concernées qui pourrait intervenir en cours de procédure d’expropriation ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches relatives à l’organisation de cette enquête.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - FREYTAG - BILLAUD - LUSTENBERGER - HOSTALERY - GIORGINI - PHILIBERT - REYNAUD

Se sont abstenus : Mme/M. MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE

Question n° 4 : ADMINISTRATION GENERALE – Dénomination de voirie
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Il est exposé au conseil municipal que dans le cadre des constructions en cours situées route de Thor, il convient de donner un nom à trois voies, à savoir :

- 1 avenue ;
- 1 rue ;
- 1 impasse.

Il est proposé de nommer ces voies comme il suit :

- Avenue « des Tilleuls » ;
- Rue « des Néfliers » et impasse « des Pruniers ».

Il est demandé au conseil municipal de décider de nommer les voies comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de nommer les voies comme indiqué ci-dessus.

Question n° 5 : FINANCES - Rapport d'orientation budgétaire
Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Sachant que c'est le dernier de la mandature, l'année prochaine en 2020, après les élections, le futur maire de la future majorité et l'adjoint aux finances qui sera nommé, décideront s'il y a lieu ou pas de tenir ce rapport d'orientation budgétaire.

1-LE RAPPORT ET LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : HISTORIQUE ET CONTENU

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective et prospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire :

Sur les orientations budgétaires,

Les engagements pluriannuels envisagés,

L'évolution des taux de fiscalité locale

Sur la structure et la gestion de la dette

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, qui le transmettra aux maires membres de l'EPCI.

Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat et de l'existence du rapport par une délibération spécifique.

Le Rapport d'orientation budgétaire devra également faire l'objet d'une publication à l'attention du public au siège de la collectivité, et sur son site internet dans des conditions d'intégrité et d'accessibilité sécurisées.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018, apporte des précisions quant aux nouvelles informations qui doivent figurer, dorénavant, sur le ROB.

Le II de l'article 13 de la LPFP, édicte :

« A l'occasion du Débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales, présente ses objectifs concernant :

1) L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

2) L'évolution du besoin de financement annuelle calculé comme les emprunts minorés du remboursement de la dette.

2 LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Un contexte économique plus contraint que prévu

Sur le front de la croissance mondiale, l'année 2018 avait commencé sur les chapeaux de roue. A l'aube de 2019, c'est le pessimisme qui domine. Tandis que le Fonds monétaire international (FMI) ne cesse de mettre en garde contre les « nuages en train de s'amonceler », les marchés, ces dernières semaines, ont semblé jouer à se faire peur.

Le contexte international nourrit les inquiétudes. Pékin et Washington ont signé un armistice commercial, mais faute de parvenir à un accord définitif d'ici au mois de mars, les hostilités pourraient reprendre. L'activité a déjà commencé à décélérer en Chine, ce gros moteur de l'économie mondiale.

Ailleurs dans le monde, l'Allemagne, le Japon, l'Italie ou la Suisse ont vu leur produit intérieur brut (PIB) se contracter au troisième trimestre. En décembre, la croissance du secteur privé en zone euro est même tombée à son niveau le plus bas depuis quatre ans. La menace d'un Brexit désordonné, chaque semaine plus plausible, rajoute une touche d'incertitude. De quoi faire sérieusement trébucher une économie planétaire qui a progressé de 3,7 % cette année ?

3 LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE NATIONAL

L'Insee table sur une évaluation définitive de la croissance de 1,5 % en 2018. 2019 s'annonce du même acabit, malgré le soutien de la consommation.

En plein mouvement des « gilets jaunes », l'Insee a bouclé sa traditionnelle note de conjoncture de décembre. Sans pouvoir mesurer l'ampleur exacte de la crise ni l'étendue de la réponse gouvernementale, les économistes ont tenté d'intégrer ces éléments dans leurs prévisions. Selon l'institution, les blocages coûteraient 0,1 point de croissance au pays sur le dernier trimestre. Le mouvement social et la détérioration du climat des affaires, qui a débuté avant la crise, limiteraient alors la croissance du produit intérieur brut (PIB) à 0,2 % sur les trois derniers mois de l'année.

Le taux d'épargne des ménages se rapprocherait des records enregistrés entre 2010 et 2011.

Une croissance en panne complexifierait l'équation budgétaire 2019. Une fois les 10 milliards d'euros de nouvelles mesures de pouvoir d'achat intégrées, le gouvernement mise sur un déficit de 3,2 %, après 2,8 % en 2018. Seul hic, il fonde ses calculs sur une hypothèse de croissance qui semble aujourd'hui trop élevée, à 1,7 %. Or une activité moins dynamique, c'est moins de recettes fiscales, moins de rentrées de cotisations sociales, et davantage de dépenses sociales.

- 32° Incidences de la loi de finances 2019 pour les collectivités

Les concours financiers de l'État aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, enregistrant une très légère hausse, pour atteindre 48,2 milliards d'euros en 2019.

- 33° Autres éléments de contexte

L'inflation s'est redressée en 2018 à 1,85 % en moyenne annuelle (source INSEE), et une prévision de 1.6% pour 2019 (source LF pour 2019)

En moyenne sur le troisième trimestre 2018, **le taux de chômage** au sens du BIT est de 9,1 % de la population active en France (hors Mayotte) (source INSEE)

Si le **déficit public**, s'est révélé au-dessous des 3%, (2.8%), en 2018,(chiffre qui permet d'extraire le pays de la procédure européenne de déficit excessif), et compte tenu de la crise sociale actuelle et des mesures prises pour la maîtriser, le gouvernement prévoit un déficit budgétaire qui se situera au-dessus des 3%, (3.2%) en 2019

À la fin du troisième trimestre 2018, la **dette publique** de la France s'établit à 2 322,3 Md€, en hausse de 22,5 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle augmente de 0,3 point par rapport au deuxième trimestre 2018 et s'établit à 99,3 %.

4 Le contexte économique local (source INSEE) : chiffres consolidés au 31/12/2015 :

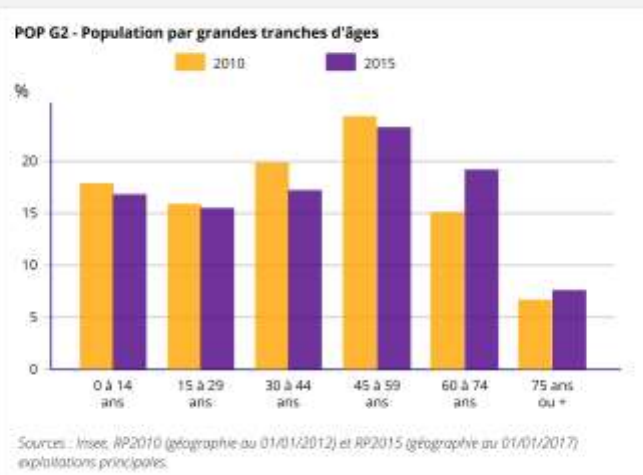
[HTTPS://WWW.INSEE.FR/FR/STATISTIQUES/2011101?GEO=COM-84034#CHIFFRE-CLE-3](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?GEO=COM-84034#CHIFFRE-CLE-3)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2015	%	2010	%
Ensemble	4 772	100,0	4 635	100,0
0 à 14 ans	808	16,9	835	18,0
15 à 29 ans	739	15,5	737	15,9
30 à 44 ans	825	17,3	921	19,9
45 à 59 ans	1 116	23,4	1 129	24,4
60 à 74 ans	922	19,3	704	15,2
75 ans ou plus	362	7,6	310	6,7

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

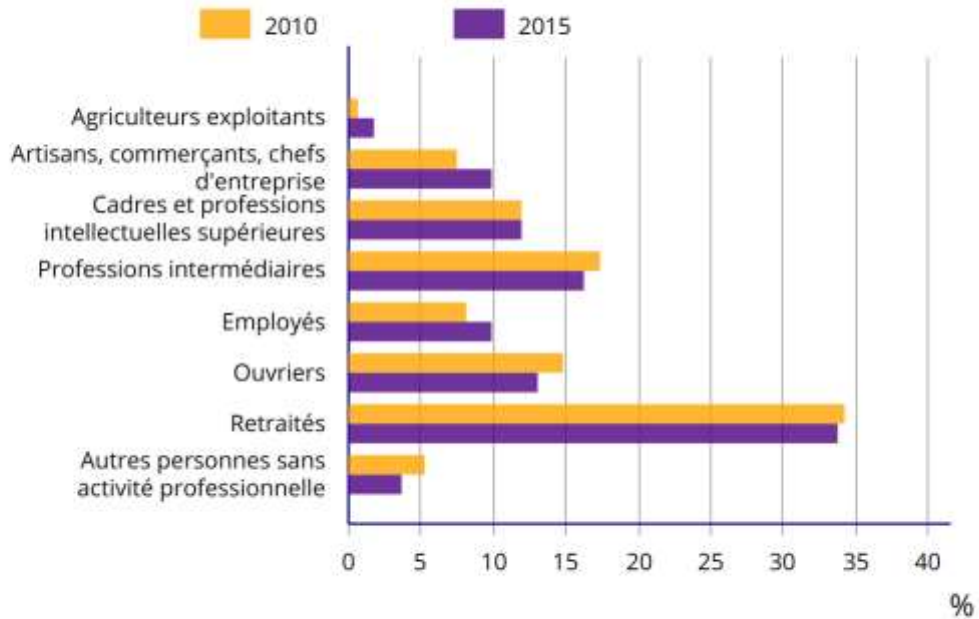


FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2015

	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	1 996	100,0	4 768	100,0
Agriculteurs exploitants	33	1,7	103	2,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	197	9,9	514	10,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	237	11,9	676	14,2
Professions intermédiaires	323	16,2	902	18,9
Employés	197	9,9	464	9,7
Ouvriers	262	13,1	774	16,2
Retraités	675	33,8	1 184	24,8
Autres personnes sans activité professionnelle	71	3,6	152	3,2

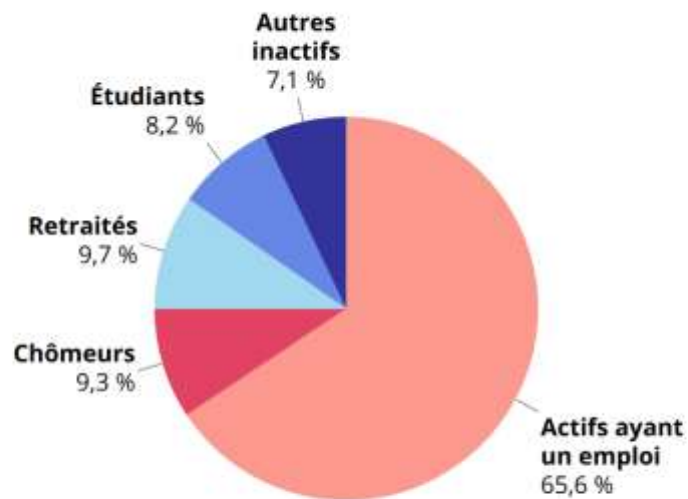
Source : Insee, RP2015 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2017.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



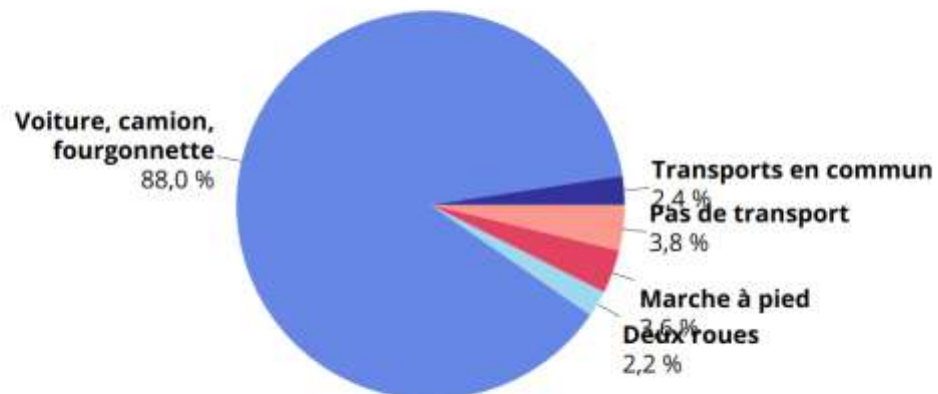
Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Logement en 2015

Commune de Caumont-sur-Durance (84034)

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2015	%	2010	%
Ensemble	2 184	100,0	2 015	100,0
Résidences principales	1 998	91,5	1 877	93,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	52	2,4	34	1,7
Logements vacants	134	6,2	103	5,1
Maisons	1 778	81,4	1 660	82,4
Appartements	366	16,7	318	15,8

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

5 LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL :

- Les éléments de contexte restent identiques aux années précédentes
- Un endettement important et de long terme : (voir point 722)
Cet état de fait entraîne pour les finances de la commune, un effet ciseaux qui altère notre capacité d'autofinancement :
 - o Sur le fonctionnement, en augmentant les frais financiers
 - o Sur l'investissement, en augmentant nos remboursements en capital.
 - Des contraintes liées à l'état de commune carencée pour les logements sociaux : Cette situation, dont la majorité actuelle a hérité, a réduit notre autonomie en matière de choix d'urbanisme, l'Etat se substituant, à la collectivité pour préempter les terrains à la vente.
 - Des contraintes d'équipements qu'il convient de réhabiliter ou d'adapter afin de maintenir les services publics : Nouveau cimetière, Caserne des pompiers ou nouveau groupe scolaire.

6 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

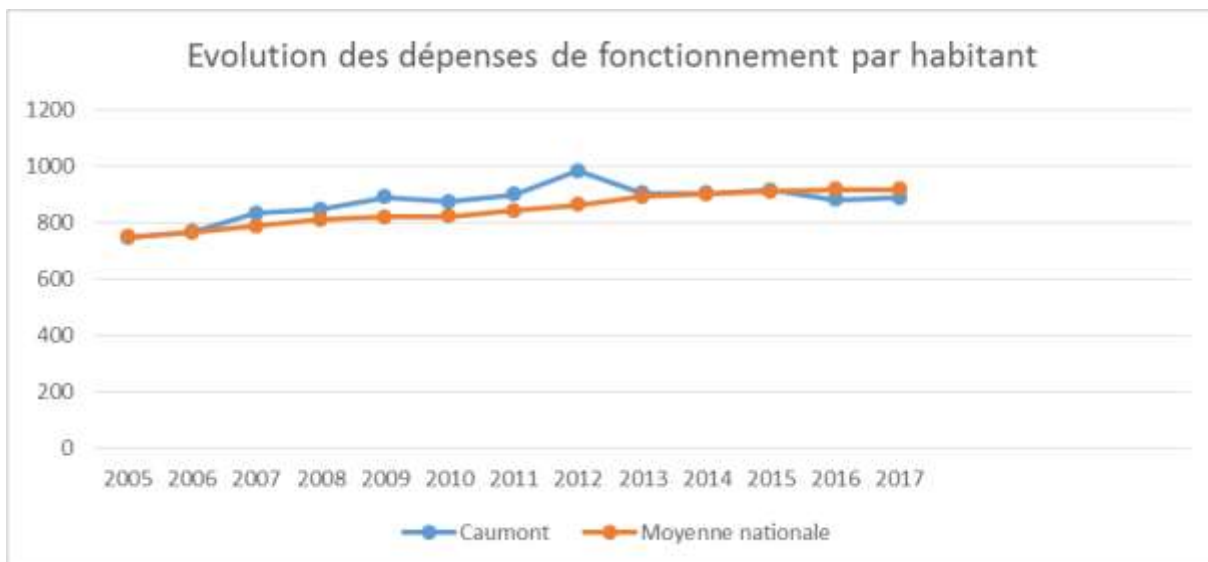
- **61 : Dépenses de fonctionnement :**
 - 611 Evolution sur les 5 derniers exercices écoulés des **dépenses réelles de fonctionnement**

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
4 233K€	4 278 K€	4 228 K€	4 458 K€	4215 K€

Comme on peut le constater ce tableau démontre, depuis 2014, une stabilité voire une légère baisse des dépenses réelles de fonctionnement. Malgré des aléas budgétaires, comme les pénalités SRU (2017 : 95 K€, 2018 : 125 K€), l'incendie du CTM (Coût pour la collectivité plus de 100K€), la commune a démontré sa capacité à maîtriser ses dépenses de fonctionnement dans un contexte peu favorable. On peut également considérer que Compte tenu d'une inflation de 1,5% en moyenne annuelle sur 5 ans, ces dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une baisse en Euros constants.

En ce qui concerne le ratio « dépenses de fonctionnement » par habitant, en 2017, la commune de Caumont sur Durance se situait, au-dessous de la moyenne nationale de la strate, soit : 886€ par habitant, moyenne nationale de la strate : 917€ par habitant.

(source : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex>)



- **612 Analyse prospective des principaux chapitres des dépenses de fonctionnement**

- 6121 : Chapitre : 011 : Charges à caractère général :

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
900 k€	822 k€	792 K€	910 K€	909 K€

L'année 2018, s'est achevé sur un montant des dépenses à caractère général de 909 K€. Ce chiffre traduit une stabilité certaine sur les 5 derniers exercices écoulés

- 6122 : Chapitre : 012 Charges de personnel

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
2 482 k€	2 575 K€	2 556 k€	2 491 K€	2372 K€

Le chapitre 012 inclut dans sa globalité d'une part des charges contraintes relatives aux cotisations sociales et d'autre part la masse salariale brute

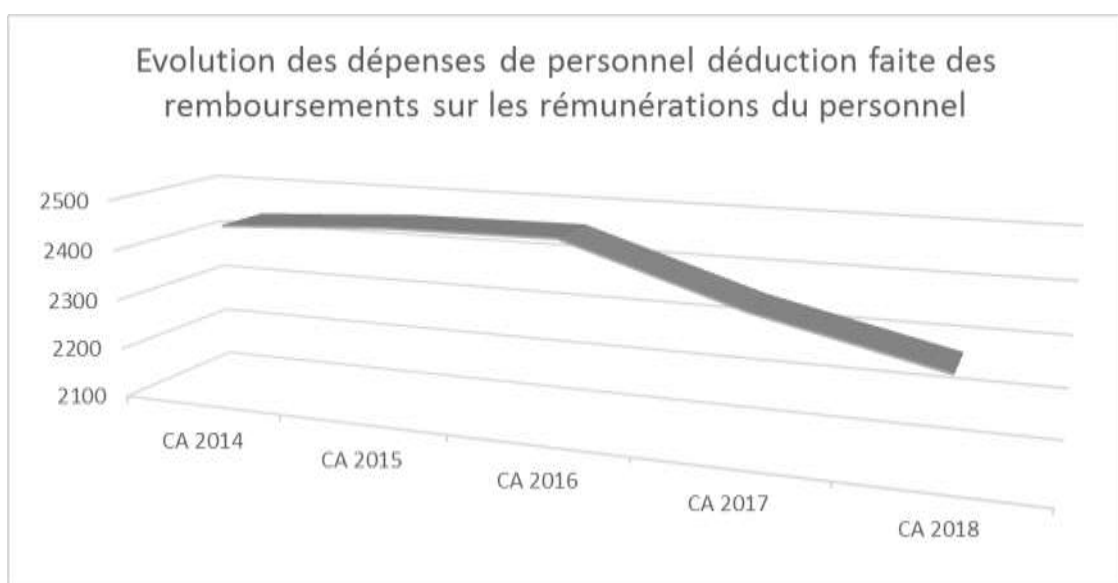
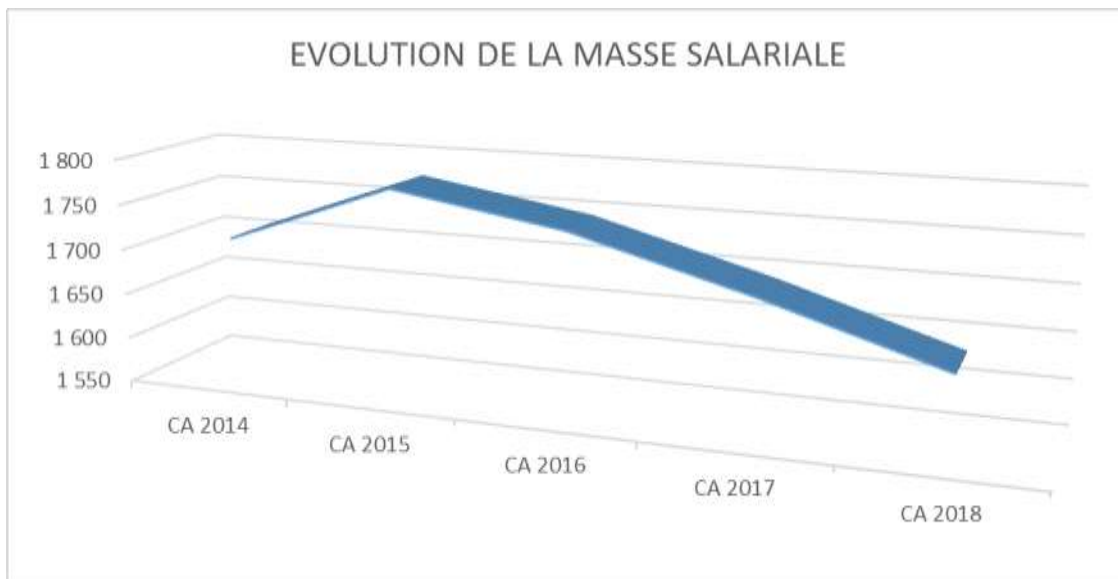
La masse salariale est le seul élément qui permette de mesurer de façon pertinente l'efficacité de la politique menée et des décisions prises dans la perspective d'une maîtrise des coûts.

Ci-après l'évolution de la masse salariale sur les 5 derniers exercices écoulés

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
1 708 K€	1 777 K€	1 746 K€	1 694 K€	1 635 K€

Concernant la masse salariale, de l'année 2018, nous constatons une baisse significative sur le dernier exercice écoulé (-59 K€) par rapport à l'année 2017 et - 73 K€ depuis l'année 2014.

Il en est de même pour la totalité du chapitre 012, -119 K€ entre 2018 et 2017 et - 110 K€ entre 2014 et 2018.



- 6123 : Autres charges de gestion courante

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
658 K€	611 K€	636 K€	705 K€	592 K€

- 6124 : Charges financières : CA 2018 : 229 k€
Ce chapitre intègre supplémentaires en 2018 le montant des frais financiers relatifs à l'emprunt de 1 726 K€ au titre du financement du groupe scolaire.

62° Recettes réelles de fonctionnement par principaux chapitres

- 621 : Atténuation de charges : remboursements rémunération du personnel

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
39 K€	114 K€	92 K€	135 K€	110 K€

Ce chapitre représente les remboursements enregistrés au titre des indemnités de longue maladie, et des aides de l'Etat sur certains contrats comme les contrats « Emploi Avenir ».

Comme on peut le constater, en 2017, le montant de ce chapitre a fortement augmenté, pour revenir à des valeurs proches de celles de 2015 en 2018.

622 : Impôts et taxes.

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
3 510 K€	3 545 K€	3 681 k€	3 768 K€	4 058 K€

Ce chapitre connaît une évolution positive et régulière depuis 2015. Les taux étant restés identiques sur la période, cette augmentation provient de plusieurs éléments qui cumulent leurs effets :

- La structure de l'habitat local : Zone d'habitat quasi exclusivement pavillonnaire (voir point 4)
- La progression des bases (valeurs locatives)
- La régularisation par l'administration fiscale de certaines valeurs locatives manifestement sous évaluées. Ces régularisations ont été effectuées selon les dispositions figurant dans la convention signée avec l'administration fiscale en 2014.
- L'installation de nouveaux foyers fiscaux dans la commune

Evolution des bases	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014-2018
Taxe d'habitation	7 619 K€	8026 K€	8279 K€	8505 K€	8751 K€	+ 1132 K€
Taxe foncière	5 236 K€	5 478 K€	5713 K€	5862 K€	6050 KE	+ 814 K€

Taux appliqués	2018	Strate 2017
Taxe d'habitation	13.75%	14.20%
Taxe foncière bâti	27.95%	18.91%
Taxe foncière non bâti	66.33%	49.86%

Rendement des taxes	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014-2018
Taxe d'habitation	1048 K€	1104 K€	1138 K€	1169 K€	1203 K€	+155 K€
Taxes foncières	1464 K€	1531 K€	1597 K€	1638 K€	1691 K€	+227 K€

623 : Dotations et participations :

CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
777 K€	709 K€	587 K€	489 K€	441 K€	433 K€

Ces éléments permettent de mesurer depuis 2014, l'impact des baisses des dotations de l'Etat, particulièrement de la DGF à partir de 2014. Sur le CA 2018, nous avons enregistré une stabilisation entre 2017 et 2018. Toutefois, l'incertitude liée à l'annonce faite par le gouvernement sur la base de 13 milliards de nouvelles économies sur les dotations des communes à horizon 2022, nous ont incité à intégrer dans le budget 2019, des recettes équivalentes au BP 2018.

63° Investissements

631 Evolution du besoin de financement minoré du remboursement de la dette:

Années	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement	960 K€	-331K€	-135 K€	1617 K€	-133 k€
Rembt de la dette en capital	316 K€	325 K€	339 K€	381 k€	424 K€

532. Evolution de la capacité d'autofinancement de la commune

Ratios de l'autofinancement

Intitulé	2014	2015	2016	2017	2018	Moy annuelle
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	645 K€	636 K€	702 K€	557 K€	1173 K€	743 K€

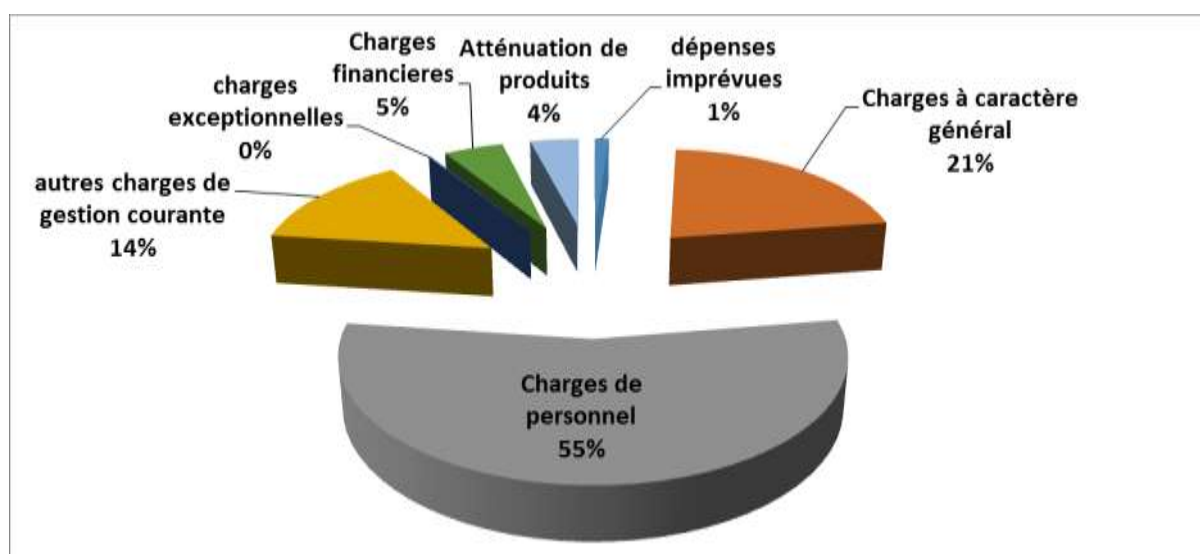
Capacité d'autofinancement (CAF)	447 K€	474 K€	639 K€	1 042 K€	1521 K€	
Capacité d'autofinancement nette du remboursement des emprunts	131 K€	150 K€	299 K€	661 K€	1097 K€	

L'excédent brut de fonctionnement, constitue en matière d'analyse financière, l'élément le plus significatif de la capacité de la commune à extraire du coeur de son fonctionnement des marges pour ses investissements. La moyenne des 5 dernières années, 743 K€, est supérieur à la moyenne des 5 années précédentes (2009- 2013) soit 562 K€

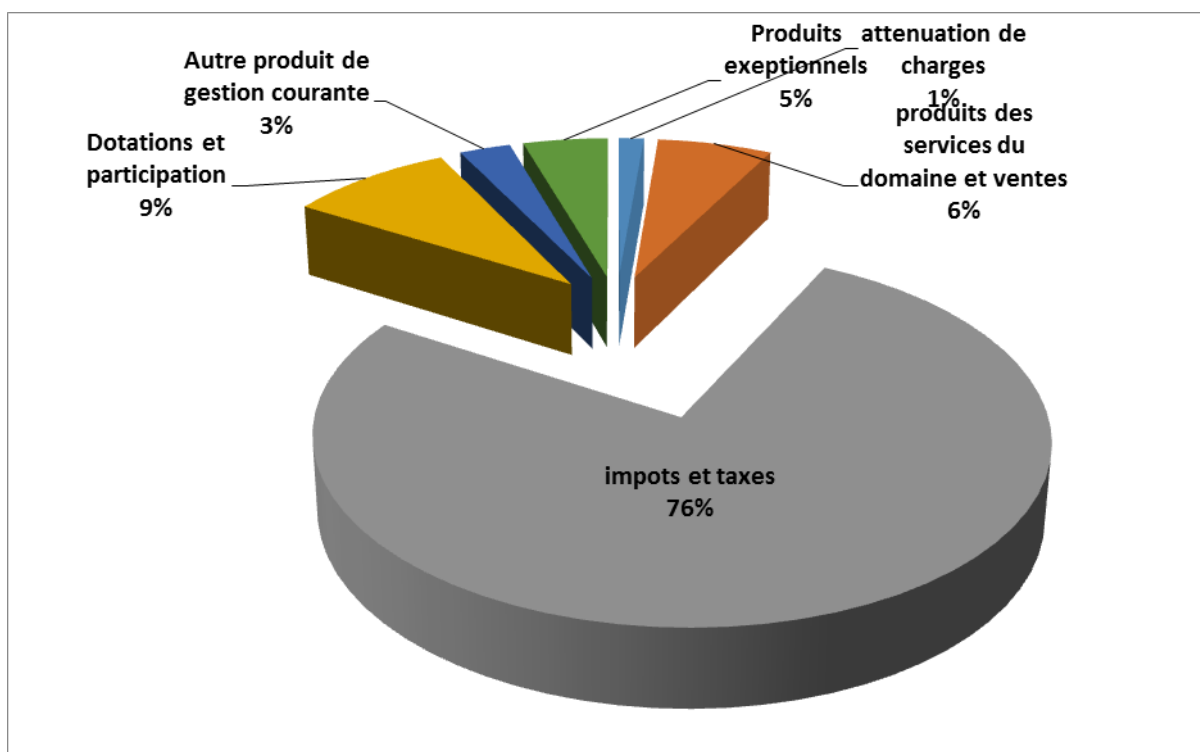
7 LE BUDGET PRIMITIF 2019 : SA STRUCTURE, SES ENJEUX

71 : Sa structure

- 711 Dépenses de fonctionnement : **5 228 K€**



- 712 : Recettes réelles de fonctionnement : **5 228 K€**



• 713 : Les Principaux investissements pour 2019 :

PROGRAMMES	BP 2019	Principaux investissements
PROGRAMME 10 - ACHAT DIVERS MATERIELS	27900.00 €	
PROGRAMME 12 - AMENAGEMENT DU VILLAGE	85 039.00 €	Retable St Joseph, Caméras (cimetière, aire de jeux, salle de sports)
PROGRAMME 16 - OPERATIONS DE VOIRIE	149 932.00 €	Plan de rénovation de la voirie
PROGRAMME 18 - BATIMENTS ANNEXES	52 500.00 €	Local boules, Climatisation bibliothèque
PROGRAMME ALSH/RAM	216 380.00 €	
PROGRAMME 34 - STADE	35 000.00 €	Vestiaire
PROGRAMME 41 - GROUPE SCOLAIRE	2 100 000.00 €	Travaux+mobilier
ABORDS	260 000.00 €	
PROGRAMME 57 -CIMETIERE	100 000.00 €	

72 : Les enjeux

- 621 : L'impact sur le budget de la commune de l'exonération de la taxe d'habitation :

La baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de trois milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt. Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est d'ores et déjà programmée en 2020. Ce sera donc 17 millions de foyers concernés qui ne paieront plus de taxe d'habitation. Les 20% de ménages les plus aisés, pour l'instant exclus du dispositif, seront eux aussi concernés en 2021, l'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021. Le coût global de l'opération est estimé à 20 milliards d'euros. Le gouvernement s'est engagé à

compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020, ce qui met les collectivités dans une situation forte d'insécurité financière, en sus de la perte de marge de manœuvre fiscale.

La suppression de la Taxe d'Habitation ayant été décidée pour faire suite à une promesse de campagne du candidat à la présidence, celle-ci a été mise en œuvre unilatéralement sans s'inscrire dans une démarche globale de revue de la fiscalité locale. Ainsi, la LF 2019 ne prévoit toujours pas de mécanisme de remplacement. Le devenir de la fiscalité locale devrait à priori être arrêté avant le projet de loi de finances rectificatives annoncé pour le premier semestre 2019.

A ce jour, les collectivités ne disposent donc que des pistes de réflexion dévoilées via le rapport de la mission Richard/Bur du printemps dernier et qui sont :

- Transfert de la part départementale de TFPB aux communes et EPCI au prorata de leurs anciennes recettes de TH avec mise en place d'un système de garantie des ressources pour lisser cette ressource entre les communes et EPCI (péréquation horizontale),
- Transfert intégral de la TFPB aux seules communes qui deviendraient l'échelon unique de prélèvement de la taxe avec là aussi un mécanisme de compensation entre les communes sur dotées et sous dotées. Les EPCI pourraient bénéficier d'une fraction d'un impôt national (type TVA mais avec perte du pouvoir de taux),
- Transfert d'une fraction d'un impôt national aux communes et aux EPCI qui perdraient alors chacun leur pouvoir de taux. Le risque de voir alors évoluer les règles de répartition de cette fraction aux dépens des communes ne peut être écarté.

Ce début de réforme de la fiscalité locale s'accompagne d'un travail de révision partielle des valeurs locatives des locaux qui datent de 1970. Un premier pas a été franchi le 1er janvier 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

Toutefois le Ministère de l'action et des comptes publics a indiqué dans une réponse ministérielle qu'aucune réforme des locaux d'habitation n'était à ce jour envisagée, le gouvernement l'estimant « trop sensible » (sic). Les valeurs locatives utilisées pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière vont donc continuer de se baser sur des valeurs 1970.

(Réponse ministérielle n° 7271 <https://www.legifiscal.fr/actualites-fiscales/1874-revision-valeurslocatives-generalisation-prevue>)

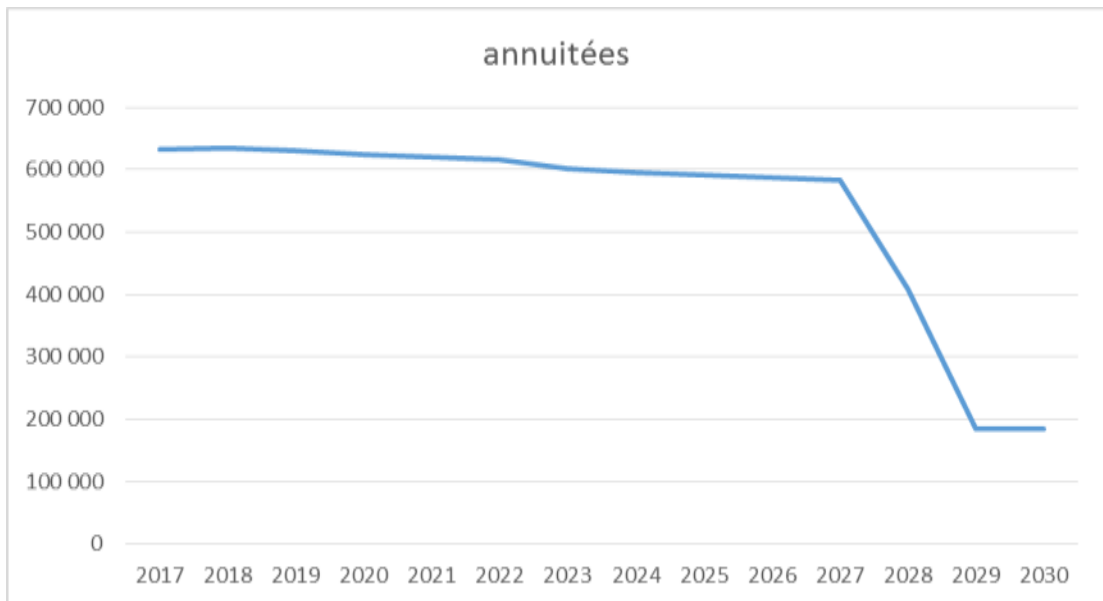
• 722 L'endettement de la commune :

Dès 2017, l'emprunt principal à la CDC d'un montant de 1 726 K€, a été débloqué (31/03/2017) et génèrera des remboursements en capital et en intérêts.

Sur le compte administratif 2018, les remboursements en capital s'élèvent à 424 K€ et représentent 440 K€ sur le BP 2018.

Ci-après le tableau d'analyse des annuités de la dette (intérêts et capital) après prise en compte de l'emprunt à la CDC.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
633 472	635 775	631 266	624 855	620 261	615 727	600 938	596 454	591 882	587 352
2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
582 820	408 748	185 716	184 136	182 555	180 975	179 394	177 813	176 233	97 877



Dans les conditions actuelles de la dette, les remboursements en capital vont légèrement diminuer chaque année, pendant 10 ans, puis fléchir à partir de 2028, et plus encore à partir de 2029.

Les projections budgétaires effectuées, démontrent que la commune sera en mesure d'absorber le poids supplémentaire que représentent les investissements relatifs au groupe scolaire et les autres investissements prévus.

La commune ne pourra, malgré tout, avoir recours à de nouveaux emprunts au cours de ces prochaines années.

- 623 Le financement du groupe scolaire

	PREVISIONNELS	DEPENSES TTC 30/09/2018	SOLDES AU 15/12/2018
Architecte			
Maîtrise d'œuvre + mission OPC	400 143.40 €	335 467.51 €	64 675.89
Etude géotechnique			
FONDASOL	5 400.00 €	6 000.00 €	-600.00
Frais de tirage et publication	500.00 €	2 532.64 €	-2 032.64
Bureau de contrôles			
APAVE : 13 176 € TTC	13 176.00 €	10 677.76 €	2 498.24
SPS			
APAVE : 5376 € TTC	5 376.00 €	4 365.64 €	1 010.36
Assurance			
GROUPAMA	24 000.00 €	18 235.57 €	5 764.43
Aléas	240 000.00 €		240 000.00
Mobilier : 48 000 €			0.00
Raccordement réseau EP : 30 000 €			0.00
Marché			
Lot 1 - Gros œuvre	392 447.21 €	334 774.36 €	57 672.85
Lot 2 - Charpentes - Ossatures bois - Bardages	1 163 206.20 €	796 875.67 €	366 330.53
Lot 3 - Etanchéité	159 955.68 €	115 416.31 €	44 539.37
Lot 4 - Menuiseries extérieures	303 175.20 €	200 790.06 €	102 385.14
Lot 5 - Doublages - Cloisons - Faux plafonds	146 236.98 €	68 033.00 €	78 203.98
Lot 6 - Menuiseries intérieures bois	111 880.80 €	19 259.40 €	92 621.40
Lot 7 - Revêtement de sols	152 426.77 €	- €	152 426.77
Lot 8 - Serrurerie	27 077.60 €	2 024.16 €	25 053.44
Lot 9 - Peinture	35 664.24 €	- €	35 664.24
Lot 10 - CVC - Plomberie	486 981.36 €	172 568.08 €	314 413.28
Lot 11 - Electricité	219 600.00 €	72 290.14 €	147 309.86
Lot 12 - Equipements cuisines	32 060.15 €	- €	32 060.15
Lot 13 - VRD	290 400.00 €	73 742.40 €	216 657.60
Lot 14 - Espaces verts	24 000.00 €	- €	24 000.00
TOTAL	4 233 707.59 €	2 233 052.70 €	2 000 654.89 €

Tableau des aléas :

	ALEAS TTC	SOLDE
TOTAL PREVISIONNEL	240 000.00 €	25 180.11 €
bassin	58 992.00 €	
Mur de clôture	3 270.78 €	
Mobilier	25 800.00 €	
VIAN Irrigation	6 794.40 €	
ENEDIS	6 902.94 €	
GRDF	1 431.31 €	
Loxam	628.46 €	
Vaisselle	6 000.00 €	
Mobilier classes	30 000.00 €	
solde mobilier	75 000.00 €	

8 CONCLUSION

Pour conclure ce rapport d'orientation budgétaire je réitère la question qui se pose depuis plusieurs années déjà et qui est plus que jamais d'actualité : existe-t-il une alternative à la politique de rigueur et d'économie, menée depuis 10 ans ?

Cette gestion rigoureuse des finances de la commune, nous a redonnée, lors de ces dernières années, de par les résultats obtenus, une crédibilité certaine et des perspectives qui nous ont permis de faire aboutir le projet phare de cette mandature, je veux, bien entendu, parler de la réalisation du groupe scolaire.

Alors dans les circonstances que je viens de décrire, il y a-t-il d'autres actions à mener ou d'autres pistes à explorer, en dépenses et en recettes, afin de donner les marges de manœuvre budgétaires pour alimenter l'investissement dans cette collectivité ?

Ces actions ne pourront pas constituer, quoi qu'il en soit, une alternative à la politique budgétaire suivie actuellement, mais pourraient venir en renforcer les effets.

Il faut bien entendu y réfléchir, en se projetant dans un futur proche et plus lointain, et ce que nous nous efforçons de faire.

Le débat est maintenant lancé.

Philippe RAMOINO :

Pas de question mais un bel exemple d'autosatisfaction. J'ai passé un bon moment.

Joël FOUILLER :

Jean-Louis...

Jean-Louis SOLA :

En tout cas toi tu ne peux pas la faire l'autosatisfaction, parce que ce que vous avez montré dans l'opposition en matière d'opposition, de qualité d'opposition, ça c'est sûr tu ne peux pas faire d'autosatisfaction.

Philippe RAMOINO :

Et les exemples que tu nous avez donnés, que nous les avons mis en place il y a 5 ou 6 ans quoi, parce que ce n'était pas très compliqué à faire.

Joël FOUILLER :

Qui a été mis en place là, qu'est-ce que tu as dit ?

Philippe RAMOINO :

Les exemples qu'il vient de donner, la mutualisation, la..... que n'en avez-vous fait que depuis que vous êtes arrivés. Maintenant qu'il faudrait le faire, il y a 5 pages que vous êtes là, vous n'avez pas bougé, qu'est-ce que tu veux que je te dise.

Alors, la trésorerie, tu parlais de couleur, moi je veux bien mais enfin, ouvrez les yeux, regardez le village, ce que vous en avez fait.

Jean-Louis SOLA :

C'est vous qui ne regardez pas le village parce que moi quand je le regarde.....

Philippe RAMOINO :

Des qui tombent en ruine, les commerces qui ferment les uns après les autres, les associations qui tirent le rideau. Bravo !

Joël FOUILLER :

Quels sont les commerces qui ferment le rideau ?

Philippe RAMOINO :

Utile, le PMU,...

Joël FOUILLER :

Le PMU c'est une liquidation judiciaire.

Philippe RAMOINO :

Utile aussi.

Joël FOUILLER :

Utile aussi, tu penses que le PMU c'est un problème de quoi ?

Philippe RAMOINO :

Je ne sais pas le problème que c'est mais en tout cas.....

Joël FOUILLER :

Je pense que tu ne devrais pas en parler si tu ne sais pas. Utile on ne va pas en parler non plus,

Philippe RAMOINO :

Pourquoi tu ne veux pas en parler ?

Joël FOUILLER :

Parce qu'on a vu les commentaires, il y aura des réponses,...

Philippe RAMOINO :

Il n'y a pas de commentaire à faire, c'est une liquidation judiciaire à cause des âneries que vous avez faites, c'est tout.

Joël FOUILLER :

Bien sûr on est que des ânes, il y a que toi qui est intelligent.

Philippe RAMOINO :

Bien sûr FOUILLER.

Joël FOUILLER :

Le problème Philippe, c'est que tu parles d'une fermeture, de deux fermetures, moi je ramène qu'à une parce que le PMU c'est un peu différent....

Philippe RAMOINO :

La boulangerie à vendre, la pharmacie à vendre....

Joël FOUILLER :

Ah ça, chacun fait ce qu'il veut,

Philippe RAMOINO :

S'ils se gavaient, ils ne vendraient pas.

Joël FOUILLER :

Toi tu as vendu à Vedène ? A Vedène qu'est-ce-que tu as fait ?

Philippe RAMOINO :

Non. J'ai gardé....

Joël FOUILLER :

Tu as arrêté, pourquoi tu as arrêté ?

Philippe RAMOINO :

Parce que j'approchais de la retraite.

Joël FOUILLER :

Et la pharmacie, ils n'ont pas le droit de vendre alors que le patron est décédé, tu prends des exemples totalement ridicules, sauf que toi à Vedène.....

Philippe RAMOINO :

Il y a cinq ans qu'elle est en vente la pharmacie.

Joël FOUILLER :

Non mais, toi tu dis à Vedène faites ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais, parce que quand tu as ouvert ce shopi, je ne sais plus ce que c'était à Vedène, tu ne t'es pas préoccupé des petits commerces, tu ne t'en es absolument pas préoccupé et aujourd'hui....

Philippe RAMOINO :

Il n'y en avait point, c'était moi le petit commerce....

Joël FOUILLER :

A Vedène il n'y a que toi comme petit commerce.

Renée JULIEN :

Arrêtez maintenant.

Joël FOUILLER :

A Vedène il n'y a que toi.

Philippe RAMOINO :

Il faut arrêter de quoi ? C'est lui, ce qu'il vient de dire, tout le laïus qu'il vient de faire c'est débile complètement aussi.

Joël FOUILLER :

Jean-Louis quoi qu'il en soit on va arrêter parce que je pense que c'est un débat d'une qualité remarquable, remarquable et je t'en félicite, d'une qualité remarquable et je t'en félicite. Je pense que le public qui est dans la salle doit s'en féliciter également, vraiment, et comme tu l'as si bien dit, on verra dans les années futures quelles seront les orientations.

Donc vous savez que pour le rapport d'orientation budgétaire il n'y a pas de vote, il suffit de prendre acte,....

Jean-Louis SOLA :

Si, il y a vote.

Joël FOUILLER :

On prend acte du rapport d'orientation budgétaire.

Eric MASSEY :

Nous sommes dans le débat et puis on a été invité par Jean-Louis bien évidemment à se prononcer sur certains points, et je pense que l'on peut se prononcer sur certains points. Effectivement, je voudrai revenir sur trois points de ton ROB, principalement sur la réduction de la masse salariale, sur le support des charges donc des propriétaires et sur l'endettement bancaire.

Jean-Louis SOLA :

Je n'ai pas compris le deuxième point.

Eric MASSEY :

Le deuxième point c'est sur le support de la charge par les propriétaires. Donc le premier point c'est sur la masse salariale....

Jean-Louis SOLA :

Je n'ai toujours pas compris.

Joël FOUILLER :

On n'a pas compris ce que ça veut dire.

Eric MASSEY :

Je vais le détailler.

Joël FOUILLER :

Non tu as dit les trois points. Les charges des propriétaires c'est quoi ?

Eric MASSEY :

La charge par les propriétaires.

Joël FOUILLER :

Mais quelle charge ?

Philippe RAMOINO :

Les impôts, les taxes...

Eric MASSEY :

C'est-à-dire les impôts. La taxe foncière.

Joël FOUILLER :

Taxe foncière, employons les bons mots.

Eric MASSEY :

Effectivement la municipalité se félicite d'avoir régulièrement fait baisser le nombre de salariés communaux tout en objectivant une augmentation de la population caumontoise dans les prochaines années, c'est ce que l'on voit par le nombre de permis de construire qui ont été accordés mais aussi par le nombre de logements sociaux qui se sont développés sur cette commune. Donc si on en résulte, il y a plus d'habitants avec moins de services publics, c'est une équation qui est totalement macronienne, on le voit, c'est ce qui est employé aujourd'hui par cette majorité municipale et je dirai même que le problème que vous évoquiez tout à l'heure, je conçois qu'il y avait trop d'employés communaux par rapport à la taille de la commune, je n'étais pas à cette époque-là élu mais Joël tu as toujours été élu ou du moins depuis de nombreuses années....

Joël FOUILLER :

Depuis 1989.

Eric MASSEY :

..... tu ne t'es jamais opposé à cette augmentation de la masse salariale et pourtant aujourd'hui la population est quand même beaucoup plus importante, on le verra puisqu'il y a le recensement qui a été effectué et il y aura des services publics qui seront toujours plus importants, on va le voir bien évidemment par le groupe scolaire qui va demander parce qu'il y aura plus de classes, on va le voir aussi dans différents autres services et au passage vous affichez comme en premier de la classe en rapport d'une dépense par habitant, inférieure à la moyenne nationale, c'est un non-sens. Parce que dans le cas de la commune en développement démographique, la dépense égale à la population croissante, ce ratio ne peut que baisser, c'est une logique.

Jean-Louis SOLA :

Ah ça il faudrait que vous m'expliquiez ça.

Eric MASSEY :

Je vous l'expliquerai en temps et en heure.

Joël FOUILLER :

Monsieur MASSEY ne dites pas n'importe quoi, continuez à développer.

Eric MASSEY :

Je développerai en temps et en heure et je ferai....

Joël FOUILLER :

Maintenant développez. Seulement vous n'êtes pas capable.

Eric MASSEY :

Au niveau des recettes.....

Jean-Louis SOLA :

C'est une incohérence que vous dites-là Monsieur MASSEY

Eric MASSEY :

Au niveau des recettes, les recettes constituent 76 % d'impôts et de taxes, c'est ce qui est marqué dans la page 11 sur le point 622. On constate une augmentation régulière des taxes foncières et des taxes d'habitation dans la période de cette mandature. En conséquent les propriétaires caumontois voient non seulement leur taxe foncière explosée, mais ne font pas plus.....

Joël FOUILLER :

Mais c'est n'importe quoi, mais arrête tu te rends ridicule.

Eric MASSEY :

Mais Jean-Louis a expliqué tout à l'heure que malgré tout même si les taux n'ont pas augmenté, il y a eu.....

Joël FOUILLER :

On perd notre temps.

.....

Eric MASSEY :

Alors est-ce qu'on a le droit de s'exposer ou pas ?

Joël FOUILLER :

Non mais pour dire des conneries comme ça ce n'est pas la peine.

Eric MASSEY :

Mais je l'entends.

Philippe RAMOINO :

Pour dire des conneries comme a dit Jean-Louis, ce n'est pas la peine aussi.

Joël FOUILLER :

Monsieur MASSEY expliquez ce que vous dites. Vous l'avez écrit, quelqu'un vous l'a écrit, essayez de déborder un peu de ce qu'il y a écrit.

Eric MASSEY :

Ce que l'on va faire Joël, étant donné que moi j'ai laissé parler Monsieur SOLA

Joël FOUILLER :

Oui.

Eric MASSEY :

en toute liberté, sans l'interrompre.....

Joël FOUILLER :

Mais moi je voudrai.....

Eric MASSEY :

Malgré les petits pics qu'il a envoyés, par ci par là.....

Joël FOUILLER :

Quels pics ?

Eric MASSEY :

Moi j'essaie d'exposer quelque chose, je suis coupé à tout moment.

Joël FOUILLER :

Expose-le clairement.

Eric MASSEY :

Je suis coupé à toutes les phrases...Monsieur le Maire vous essayez d'avoir un débat, vous n'ouvrez pas le débat. Je suis désolé.

Joël FOUILLER :

On l'ouvre le débat....

Eric MASSEY :

Tu sais Joël il y a quand même un truc parce que votre activité et votre projet de groupe scolaire puisque ça à l'air de tenir tellement à cœur

Joël FOUILLER :

De nous tenir, parce qu'on l'a décidé en équipe. Il n'y a pas de dictateur dans l'équipe. Le cartel ça n'existe pas. Le Cartel.

Eric MASSEY :

Ecoutez, on va en rester là parce qu'on ne peut pas débattre. Si vous voulez lever la séance vous la levez... Je l'écrirai.

Joël FOUILLER :

On veut vous écouter clairement.

Eric MASSEY :

Non tu n'écoutes pas dès que je parle tu ouvres la bouche.

Joël FOUILLER :

Alors allez-y personne parle.

Philippe RAMOINO :

Tu ne l'écoutes pas lui, tu ne m'écoutes pas moi. Vous débitez un tissu de conneries et de mensonges, on est obligé de vous écouter et vous nous écoutez pas quand on vous parle.

Eric MASSEY :

Tu fais taire les gens et tu le fais régulièrement et tu le fais aussi bien autour de cette table du conseil municipal, dans ton groupe.....

Joël FOUILLER :

Monsieur MASSEY, je m'en excuse

Eric MASSEY

....., au niveau du personnel et au niveau de l'ensemble de la population et c'est très bien pour vous.

Joël FOUILLER :

Monsieur MASSEY, je vous promets, je vous écoute religieusement, mais expliquez-nous clairement.

Eric MASSEY :

Non, ne me parle pas comme ça, religieusement, ne me parle pas comme ça tu n'es pas du tout

Joël FOUILLER :

Vous vous êtes rendus ridicule, ridicule. Je souhaite de tout cœur que durant la campagne électorale vous ayez cette position. J'aimerais, mais alors là ça va être un régal.

Eric MASSEY :

Ça va être terrible, magnifique.

Joël FOUILLER :

Franchement, parce qu'on connaît Monsieur MASSEY vos qualités de gestionnaire. On sait très bien que quand vous parlez,

Eric MASSEY :

Allez vas-y continues.

Joël FOUILLER :

La taxe foncière a augmenté, on n'a pas augmenté les taux.

Eric MASSEY :

Bien sûr.

Joël FOUILLER :

Et tu sais pourquoi elle a augmenté, la taxe foncière ? Est-ce que tu sais pourquoi ?

Eric MASSEY :

Jean-Louis l'a expliqué tout à l'heure.

Joël FOUILLER :

Non mais, répond toi, pourquoi elle a augmenté ?

Eric MASSEY :

Mais Monsieur FOUILLER, vous ne me parlez pas sur ce ton, vous vous croyez où, vous n'êtes pas chez vous, vous n'êtes pas dans la cour de la maternelle quand même oh, vous comptez me parler comment là.

Joël FOUILLER :

Assis toi.

Eric MASSEY :

Je ne m'assois pas, le conseil municipal est terminé.

Joël FOUILLER :

La séance n'est pas levée.

Eric MASSEY :

Nous attendons que la séance soit terminée Monsieur FOUILLER.

Joël FOUILLER :

Essayez-vous alors.

Eric MASSEY :

Je n'ai pas envie de m'asseoir, je peux rester debout enfin. Mais qu'est-ce que c'est que ce comportement ?

Joël FOUILLER :

Il est givré.

Eric MASSEY :

Je suis givré ? J'espère que ce sera marqué dans le compte rendu du conseil municipal comme quoi le maire traite l'adjoint.....

Joël FOUILLER :

Monsieur MASSEY....

Eric MASSEY :

Monsieur MASSEY....

Joël FOUILLER :

Tu n'es pas encore adjoint ... il y a un lapsus... Ne rêve pas encore

Eric MASSEY :

Non pas de problème, Monsieur MASSEY de givré.
C'est lamentable.

Philippe RAMOINO :

Tu es un incapable, tu es un incompetent à 100 %.

Joël FOUILLER :

Ridicule.

Philippe RAMOINO :

Tout ce que tu touches tu le casses. Arrête-toi. Les infrastructures, la salle des fêtes qui tombe en ruine, ton stade on dirait un camp de migrant. Arrête de fanfaronner là.

Joël FOUILLER :

C'est vrai Pipo, c'est vrai, toi tu donnes l'exemple, c'est bien.

Philippe RAMOINO :

Ce n'est pas compliqué de faire mieux.

Joël FOUILLER :

On verra ce que tu feras. Je souhaite que tu sois élu.

Philippe RAMOINO :

Ce n'est pas compliqué.

Joël FOUILLER :

On l'a vu.

Philippe RAMOINO :

Qu'est-ce que tu as vu ? Moi je t'ai vu Fouiller, tu as redoublé la cinquième et triplé la quatrième.

Joël FOUILLER :

4 fois. C'est bizarre Pipo, on faisait l'école buissonnière ensemble. Tu te rappelles ?

Claude MOREL :

Il faut ressortir les notes de quatrièmes.

Renée JULIEN :

Arrêtez quand même.

Joël FOUILLER :

On peut demander des explications quand on entend des conneries comme ça.

La séance n'est pas levée.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Renée JULIEN :

Je dirai juste une chose, c'est que j'assiste à pas mal de conseils d'administration, en ce qui me concerne, ici comme ailleurs d'ailleurs, c'est qu'on ne parle plus de service public.

Jean-Louis SOLA :

On a fait que ça Renée, parler de service public.

Renée JULIEN :

.....

Jean-Louis SOLA :

C'est quoi le débat d'orientation budgétaire, dans les orientations budgétaires il y a le mot budget.

Renée JULIEN :

Ce n'est pas une critique c'est un constat. Dans tous les conseils d'administration où je me trouve.....

Jean-Louis SOLA :

On parle budget.

Renée JULIEN :

On parle budget, mais moi j'ai connu une époque Où on parlait de service public, maintenant c'est plus que fric, fric, fric..... Le bonheur des gens on s'en fout royalement, on ne parle jamais de ça et moi ça me dérange.....

Philippe RAMOINO :

Exactement.

On gère des maisons et des bagnoles mais pas les gens qui sont dedans.

Jean-Louis SOLA :

Avec la démagogie on fait beaucoup de chose Renée, on peut parler personne, on peut parler personnel, on peut parler service public, mais on

Renée JULIEN :

Le service public ici ou ailleurs on ne l'entend plus. Vrai ou faux ?

Pascal GROSJEAN :

Oui c'est vrai.

Joël FOUILLER :

Qu'est-ce qu'on a abandonné comme service public ?

Jean-Louis SOLA :

Renée, qu'est-ce que j'ai dit dans les objectifs ?

Claude MOREL :

Il l'a dit en introduction la réduction de la masse salariale sans altérer le service public.

Jean-Louis SOLA :

Je l'ai dit au moins trois fois.

Renée JULIEN :

C'est de partout pareil.

Joël FOUILLER :

Moi je voudrai aujourd'hui savoir sur Caumont qu'est-ce qu'on a abandonné au niveau du service public ? Tu vis à Caumont qu'est-ce qu'on a abandonné ?

Renée JULIEN :

Je vais te dire une chose, mon passeport il a été fait à Cavaillon.

Joël FOUILLER :

C'est national ça. Non mais parlons de la commune qu'est-ce qu'on a abandonné à Caumont.

Renée JULIEN :

Je ne te parle pas de ça je parle

Joël FOUILLER :

Non mais là on est en train de parler de Caumont.

Renée JULIEN :

Oui d'accord. C'est mon ressenti.

Joël FOUILLER :

A ce moment-là quand on ferme au niveau national des maternités, des hôpitaux etc.... Nous aujourd'hui on parle sur Caumont. Qu'est-ce qu'on a abandonné au niveau du service public ? Qu'est-ce que tu vois de moins bien qu'il y a 20 ans ? Je veux qu'on me le dise. Qu'est-ce qu'on a abandonné ? Les agents, il l'a si bien dit Jean-Louis, continuent à faire 1526 heures au lieu de 1607 ça on ne l'a pas abandonné, ça existe depuis Roger. On ne l'a pas abandonné ça, on n'a pas fait faire plus de travail aux agents. Donc on n'a pas abandonné. Moi ce que je veux qu'on me dise, Renée, je comprends ce que tu veux dire, mais si on se base sur Caumont qu'est-ce qu'on a abandonné au niveau du service public ? Moi si on me le dit je veux bien l'écouter, on fait le ménage pareil, on fait l'entretien des espaces verts, je pense que c'est un peu mieux qu'avant, je le dis ouvertement, la propreté c'est pareil qu'avant, dites-moi où. Les ATSEM il y en a une par classe comme il y avait auparavant, on n'a pas diminué. Je ne vois pas, honnêtement je voudrai qu'on me dise.

Jean-Louis SOLA :

C'était dans les objectifs qu'on s'était fixés, maintenir la qualité du service public, je l'ai dit et répété cent fois. C'est ce qu'on a essayé de faire.

Renée JULIEN :

C'est du vocabulaire.

Jean-Louis SOLA :

Ben non ce n'est pas du vocabulaire.

Renée JULIEN :

Si.

Jean-Louis SOLA :

De maintenir des actions que l'on a maintenu depuis des années, les maintenir encore aujourd'hui, voir demain, ce n'est pas du vocabulaire, c'est la réalité des choses, tu le sais très bien, avec une difficulté budgétaire que je viens d'exposer avec un endettement très lourd qu'il a fallu discuter pied à pied avec le Préfet, avec la TP, avec la DGFIP pour pouvoir obtenir leur blanc-seing, dans le projet qu'on a ; alors évidemment, certains diront l'école ne sert à rien, l'école c'est nul, la caserne c'est nul.

Joël FOUILLER :

Ça la caserne certains étaient contre au départ.

Renée JULIEN :

.....

Jean-Louis SOLA :

Quand on veut parler de service public, on parle de l'école, c'est au cœur du service public l'école, et comment on fait pour obtenir ça parce qu'on a montré qu'on avait une rigueur budgétaire sans accroc et une ligne de conduite qui ne laissait rien à penser qu'on pouvait dériver au moment du financement, c'est comme ça qu'on a passé. On ne peut pas scinder, Renée, le service public d'un côté et le budget de l'autre, ce n'est pas possible. Ce sont deux choses qui sont totalement imbriquées et qui dépendent l'une de l'autre, voilà ce que j'essayais de te dire.

Joël FOUILLER :

Je rajouterai pour la caserne, lorsque le projet a été lancé, c'était sous la mandature Roger ORLANDO, certains étaient contre, aujourd'hui ils sont venus à la pose de la première pierre, ils viendront certainement à l'inauguration. Donc c'est la preuve que ça s'est retourné en prouvant que c'est un projet que Caumont avait besoin, il fallait faire une caserne parce que si on avait continué avec la caserne telle qu'elle était jusqu'à aujourd'hui, avant on prend il y a 20 ans il n'y avait pas de femmes au sapeurs-pompiers, maintenant il y a des femmes, juste un exemple ; avant il n'y avait pas d'ambulance, maintenant il y a une ambulance ; donc si certains pensaient à l'époque que c'était inutile, c'est les propos qui avaient été tenus, on s'aperçoit bien aujourd'hui que c'était indispensable. Voilà donc on a amélioré.

Jean-Louis SOLA :

Au fond tout le rapport que je viens de commenter c'était de poser des questions, des simples questions, c'était de dire qu'est-ce qu'on va faire dans l'avenir pour essayer, qui est contre le fait qu'on ait maîtrisé la masse salariale ? Qui est contre le fait qu'on doit continuer à travailler sur ce chapitre pour essayer d'extraire des marches de manœuvres supplémentaires, qui est contre ? Maintenant il faut savoir comment on va le faire, est-ce qu'on va le faire d'une façon intelligente, humaine, en préservant le service public proche des salariés ou bien est-ce qu'on va foncer comme nous le pousse le préfet en augmentant brutalement la durée collective du travail. C'est de ces questions-là que je voulais qu'on parle, moi, pas autrement. Mais bon, quand on s'entend dire qu'on fait de l'autosatisfaction moi je m'en fout, j'ai 68 balais, je ne vais pas faire une carrière politique maintenant, je veux dire, ce que j'ai dit là je le pense sincèrement ce sont mes

convictions profondes que j'ai apporté-là pour essayer d'animer un petit peu un débat moribond, un débat où l'opposition est totalement absente, on n'a rien entendu ni en commission des finances ni au conseil municipal de propositions concrètes ou de critiques concrètes sur la façon de réaliser les objectifs qu'on s'était fixés, on n'a rien entendu, c'est le néant. Alors si moi je fais de l'autosatisfaction alors eux c'est ce que je disais tout à l'heure, ils ne peuvent pas faire de l'autosatisfaction sur leur capacité à avoir une opposition constructive, une opposition intelligente et productive et imaginative. Ce n'est pas possible qu'ils puissent faire de l'autosatisfaction là-dessus. Alors effectivement, moi j'en ai fait, je veux dire l'année prochaine je ne sais pas où je serai, mais moi j'en ai fait parce que le travail qu'on a fait il est là, il est ce que je vous ai montré, il n'est pas ailleurs. Alors maintenant tout le reste c'est de la littérature, pour moi ça n'a pas d'importance.

A 20h15 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.